

Оссолінські колекції.

CD – диск виконано в рамках угоди укладеної з квітня 2004 р. між Львівською науковою бібліотекою НАН України у Львові і Національним Закладом ім. Оссолінських у Вроцлаві.

Lwowska Naukowa Biblioteka im. W. Stefanyka NAN Ukrainy. Oddział Rękopisów.
Zespół (fond) 58.

PAPIERY JANA KARŁOWICZA

191/1. List Michała Wielhorskiego do Karoliny Sulistrowskiej 1804.

STRONY NIEZAPISANE NIE ZOSTAŁY ZDIGITALIZOWANE

Кореспонденція Сулістровської Кароліни

1802, 1804, 1807, 1819, 1820, 1822, 1824 і б. д.

Турнаві, Вільно і б. м.

11 м. 22 арк.

Карм. 191/6 Домуго: лист до Сулістратовського Падця

1790

Вільно.

1 м. 2 арк.

м. франц., пол.

duc. Melherra, De
Rouen, le 22 Sep 1804.



5039

5039

79

J'ai reçu au camp d'été Caroline la lettre que vous
m'avez écrite le 29 Juillet croyez que c'est la première
que je reçois de Micheline et que jamais je n'in-
ai reçue une de vous sans y répondre tout de
suite je n'ay pas pu répondre à celle ci dans le
moment parceque étant au camp très occupé et
en plein air je n'ay pas pu vous écrire comme
je le dois c'est adire à coeur ouvert, comme à une
Amie, à une soeur, à une personne enfin que j'aime
par tant de raisons et avec tant de motifs
je dois vous décrire ma situation au moment
ou j'ai emprunté ^{l'argent} chez Maman qui elle m'a donné
de si bon coeur je n'avois pas besoin de cette
preuve de sa bonté, pour lui être et lui rendre
attaché toute ma vie, La mere de ma femme
estoit morte il y avoit deux ans elle a laissé
à ma femme environ 20000 fr de Poloy: pour
sa part, le Grand General venoit de mourir j'avois
esperé de la succession pour ma part environ
trois cent mille

florins cela fait environ cinq cent mille
florins dont j'espérois pouvoir disposer
humainement parlant dans l'espace de trois
ans, j'étois, et je vivois sur le pavé de Venise
j'av'eu faire une affaire tres bonne en
achetant une terre pour 36000 florins
que j'espérois pouvoir payer dans l'espace
de 3 ans, mais ma malheureuse étoile
a voulu que ni la succession de ma femme
ni celle du grand General ne viennent a leur
fin et je n'aj' encore pu retirer un seul
florin de l'une ni de l'autre, pour
prouver a Maman combien je desirois lui
payer ce que je lui devois j'ai emprunté chez
mon pere l'argent que je lui ai payé le
reste que je lui dois encore je le lui remettrai
aussi tot que j'aurai touché de l'argent ou
de Gallinè ou de ditthi je vous prie Madame
Caroline de lui dire qu'elle n'a pas besoin de
me dire rien a ce sujet, qu'il n'y a rien sur
ce sujet a dire que je ne me sois dit a moi

même, pour ce qui est des 50000 fls l'apaise. ils sont
 inscrits sur le coust paternel et Micheline y
 aura toujours la première place et plutôt je
 mangerais du pain sec que de la laisser manquer de
 quelque chose quand elle aura besoin de moi
 et pour qui si ce n'est pour mes enfans et
 pour leurs procureur un peu d'aissiance car ils
 ne seront jamais riches que je suis rentré au
 service, cela me prive ma chère Caroline de
 l'espoir de vous revoir de si tôt car par quel
 hazard il n'y en a pas qui puisse vous mener
 dans les montagnes de la Moravie et difficilement
 il y en aura un qui ne ramène à Varnovic
 c'est donc ici dans la solitude la plus parfaite
 car il n'y a dans tout l'endroit pas une âme
 pas même des officiers qui puissent interrompre
 mes reflexions mes enfans font quelques fois
 du bruit c'est le seul que j'entends ma
 femme me charge de vous dire bien des choses
 de la part si vous sçavez encore d'elle
 Adieu chère Caroline je vous embrasse de tout mon
 Coust mille amitiés de ma part à votre Epouse
 & Otmuk, Wischau, a Ung. Brod. Mlle Wischorski Jan Majar



Lettre de pointe
Michel Wilkowsky

Skanowanie i opracowanie graficzne na CD-ROM :



ul. Krzemowa 1

62-002 Suchy Las

www.digital-center.pl

biuro@digital-center.pl

tel./fax (0-61) 665 82 72

tel./fax (0-61) 665 82 82

Wszelkie prawa producenta i właściciela zastrzeżone.

Kopiowanie, wypożyczenie, oraz publiczne odtwarzanie w całości lub we fragmentach zabronione.

All rights reserved. Unauthorized copying, reproduction, lending, public performance and broadcasting of the whole or fragments prohibited.